

PROVENCE D'APPEL D'AIX EN COUR

AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

и. 842 1996 8ème Chambre A

M.L.V

ARRET FOND

DU 8/11/96

Rôle N°94/4475

Arrêt de la 8ème Chambre Civile en date du 8/11/96 prononcé sur appel d'un jugement rendu le 10/1/94 par le tribunal de grande instance d'AIX EN PROVENCE

SCA DOM DE LA VERANE

COMPOSITION DE LA COUR LORS DES DEBATS ET

DU DELIBERE

CONTRE

PRESIDENT : M.ESPEL

CRCAM ALPES MARITIMES Me ASTIER Me DOUHAIRE CONSEILLERS : Mme AUGE-M.BERGEZ

GREFFIER (lors des débats) Mme FORCELLINI

DEBATS

A l'audience publique du 2/10/96 après communication au ministère public Monsieur le Président a avisé les parties que le délibéré serait rendu le 8/11/96

PRONONCE

A l'audience publique du 8/11/96 par le président ESPEL assisté de Mme CARBUCIA Greffier.

NATURE DE L'ARRET CONTRADICTOIRE

Grosse délivrée le . areurouc (ATTIL CHEN LIBURAS